



LIBÉ.FR

**Pesticides: vers une justice pour les ouvriers des bananeraies?**

Plus de 1200 ouvriers nicaraguayens victimes d'un pesticide organochloré, le DBCP, ont saisi la justice française lundi pour forcer trois multinationales à les indemniser, en vertu d'un jugement déjà prononcé au Nicaragua mais jamais appliqué. Une affaire qui pourrait faire jurisprudence, notamment pour le chlordane, un pesticide de la même famille qui cause des ravages aux Antilles. PHOTO REUTERS



**Une femme visée par la première injonction pour fortune inexplicables, émise au Royaume-Uni en raison de suspicions portant sur son train de vie somptuaire, comparaitra ce jeudi devant la justice britannique** après une demande d'extradition formulée par l'Azerbaïdjan. Cetype d'injonction vise à combattre les effets de la corruption internationale sur le sol britannique, notamment le blanchiment d'argent. Zamira Hajiyeva avait été arrêtée la semaine dernière à Londres, conséquence de cette demande d'extradition émise par Bakou, où elle est menacée de poursuites pour escroquerie. Elle comparait pour contester son placement en détention et le refus de la justice de lui accorder un régime de liberté sous caution, a indiqué le parquet britannique. Zamira Hajiyeva est l'épouse de l'ancien patron de la Banque internationale d'Azerbaïdjan Jahangir Hajiyev, condamné à de la prison ferme pour escroquerie.



**Boeing a implicitement reconnu mercredi qu'un «capteur d'incidence» pourrait être en cause dans l'accident d'un 737 de la compagnie Lion Air** la semaine dernière, et mis à jour ses instructions pour les compagnies aériennes qui seraient confrontées au même problème. Le constructeur aéronautique américain assure que les pilotes du vol qui s'est abîmé en mer de Java ont pu recevoir de fausses indications du système d'information de l'appareil avant l'accident, selon les premiers éléments issus de la boîte noire. Ces capteurs, aussi appelés sondes d'angle d'attaque, donnent l'angle de vol de l'appareil et sont potentiellement des avertisseurs de décrochage. Le vol JT610 opéré par Lion Air, à destination de Pangkal Pinang, a plongé à grande vitesse dans la mer de Java, moins d'une demi-heure après avoir décollé de Jakarta le 29 octobre. Ce plongeon inexplicable a entraîné la mort des 189 passagers et membres d'équipage.

**L'énergie britannique dans le vert**

«Le système de production d'énergie britannique change plus rapidement que celui de n'importe quel autre pays dans le monde.» C'est le constat d'Iain Staffell, coordinateur d'un rapport de l'Imperial College publié mardi, qui se penche sur la part des renouvelables dans le mix énergétique britannique. Elles sont en plein boom, au point que la capacité électrique en étant issue (41,9 gigawatts) a dépassé celle issue des énergies fossiles (41,2 GW) pour la première fois en septembre. Au cours des cinq dernières années, la capacité électrique des énergies renouvelables a triplé, pendant que celles des centrales à charbon diminuait d'un tiers. Leur part dans la production d'électricité ne représentait plus que 9% l'an dernier, contre 40% en 2012. En compensation, les renouvelables ont bondi, avec au premier rang l'éolien puis le solaire, loin devant la biomasse. Le Royaume-Uni rassemble désormais à lui seul 45% de la capacité éolienne mondiale, grâce notamment au développement de parcs offshore. «La fermeture accélérée des centrales à charbon et l'essor des renou-



A Kings Langley, en Angleterre, le 23 avril 2009. PHOTO LUKE MACGREGOR, REUTERS

velables ont été largement encouragés par un système de taxe carbone, qui fixe un prix minimum de 18 livres (20,6 euros) par tonne de CO<sub>2</sub> émise», explique Carole Mathieu, chercheuse spécialisée dans les politiques de transition énergétique à l'Institut français des relations internationales (Ifri). Malgré ces progrès, les énergies renouvelables ne sont pas encore la première source d'électricité du pays.

La capacité énergétique installée n'est en effet pas directement synonyme de production électrique, en particulier dans le cas d'énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire, qui sont intermittentes et ne permettent pas de produire de l'électricité en permanence. En moyenne, ces cinq dernières années, les énergies fossiles ont encore fourni 40% de l'électricité du Royaume-Uni, contre 28%

pour les renouvelables. A titre de comparaison, la France est encore loin de ces performances puisque le renouvelable n'y représente que 16% de l'électricité, loin derrière le nucléaire. Si le Royaume-Uni poursuit sa transition énergétique sur la lancée de ces dernières années, le rapport estime que d'ici trois ans, les énergies renouvelables fourniront plus d'électricité que les énergies fossiles. NELLY DIDELOT

**AU RAPPORT**

**Immobilier: les Espagnols en colère contre le Tribunal suprême et les banques**

L'affaire enflamme le pays: qui doit payer l'impôt que prélèvent les communautés autonomes espagnoles sur les prêts hypothécaires? Jusqu'à présent, c'étaient les clients. Mais le Tribunal suprême, sommet du système judiciaire espagnol, a décrété le 18 octobre que c'est aux banques d'honorer cette taxe, puisque ce sont elles qui tirent bénéfice des prêts immobiliers. L'arrêt des 28 jours a suscité l'euphorie parmi les emprunteurs qui espéraient que les banques rembourseraient les sommes déjà versées. Pourtant, le tribunal ne se prononçait pas sur une éventuelle rétroactivité de sa déci-

sion. Et dans le même temps, grise mine dans le monde de la finance: le jour même, le cours des actions bancaires chutait en Bourse. La suite est inédite: le Tribunal suprême convoque une session plénière et décide mardi, à la stupeur générale, d'inverser sa décision et de confirmer que les consommateurs seront bien les payeurs. Le scandale est énorme. Pour l'instant, les mouvements de défense des consommateurs, les juges ont cédé aux pressions des banquiers qui ont brandi le spectre d'un nouveau krach s'ils devaient assumer les taxes sur les crédits déjà accordés ou à venir. Le chef du

gouvernement, le socialiste Pedro Sánchez, a tonné mercredi et promis une loi qui imputerait aux établissements bancaires la taxe régionale. De son côté, la banque respire et la Bourse a repris le terrain perdu. Le revirement du tribunal jette un doute sur son indépendance. Composé de juges nommés en majorité par la droite, au pouvoir entre 2010 et juin dernier, il est présidé par le magistrat Carlos Lesmes. Ce dernier doit lui-même ses promotions à aux gouvernements Aznar et Rajoy, du Partido popular. L'homme avait affirmé, le 25 octobre, que la session plénière du Tribunal su-

prême n'inverserait pas la décision du 18. L'affaire rappelle un autre feuilleton juridique-fiscal: en 2013, la même cour déclarait illégale la «clause plancher» imposée par les banques aux crédits immobiliers. Contrairement à la France, où l'argent est en majorité emprunté à taux fixe, les Espagnols signent des crédits à taux variable. La clause garantissait un taux minimum à la banque si le taux de référence (Euribor) descendait très bas. Le Tribunal suprême n'imposait pas le remboursement, ce qu'a fait la Cour de justice de l'UE en 2016. FRANÇOIS-XAVIER GOMEZ



**Pakistan Asia Bibi libérée**

La chrétienne Asia Bibi, acquittée il y a une semaine après huit ans passés dans les couloirs de la mort, mais qui était restée incarcérée de puis lors, a été libérée, a annoncé mercredi son avocat, Saif ul-Mulook: «On m'a dit quelle était dans un avion, mais personne ne sait où elle va atterrir», a-t-il écrit à l'AFP. Asia Bibi avait été condamnée à mort en 2010 pour blasphème, à cause d'une dispute avec des villageoises musulmanes au sujet d'un verre d'eau. Après qu'on acquittait à été prononcé la semaine dernière, des islamistes, qui exigeaient son exécution, ont bloqué trois jours durant les principaux axes du pays. PHOTO AFP



SOCIÉTÉ

# Noailles, cet ancien quartier prospère de Marseille devenu insalubre

La mairie tente de rénover l'habitat de cette partie du centre-ville où se côtoient bobos et classes populaires.

Pierre Saint-Gilles  
Marseille

**URBANISME** Fraîchement installée dans le quartier Noailles, où elle a choisi de vivre, attirée par son dynamisme et le faible niveau des loyers, Gaylaine Idoux a très vite été alarmée par l'état de délabrement avancé de certains immeubles de la rue d'Aubagne, parmi lesquels ceux qui se sont effondrés lundi. Photos à l'appui, elle avait même demandé leur dépeçage aux services de la mairie. Pour autant, elle n'envoie pas de quitter cet environnement cosmopolite, qu'elle compare volontiers à Brooklyn. « Cette tragédie m'a confortée dans ce choix, le quartier a fait preuve de dignité et la population de résilience ».

La rue d'Aubagne n'a pas toujours été si populaire. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, période de la construction des immeubles qui se sont écroulés, c'était un laboureur marseillais d'artisans et de commerçants. Un siècle plus tard et jusqu'à la moitié du XIX<sup>e</sup>, date de l'appogee de la canifère et du cours Rebeuzé, c'est une très animée accueillie des professeurs libérales et la petite bourgeoisie. Son déclin et sa post-urbanisation débattent et s'amplifient à partir des années 1960.

Mais, à l'image de cette nouvelle habitante, le quartier connaît depuis trois ans un renouveau, avec l'apparition de restaurants et boutiques branchés, l'installation de jeunes couples attirés par des appartements loués 500 €, pour 80 m<sup>2</sup> avec l'immobilier au sol et le bon planifond. À l'achet, on est à moins de 1000 € le mètre carré. Il y a donc toujours lieu un passage de population qui participe ainsi au charme de ce quartier. L'architecte Matthieu Placé en connaît parfaitement le laï. « Les immeubles effondrés sont des bâtiments marseillais construits au dix-neuvième siècle. Les murs porteurs sont maîtres et



Les secours marseillais ont toujours à la recherche de victimes dans les débris des immeubles écroulés du quartier Noailles.

## Rue d'Aubagne, les pompiers fouillent encore les débris

À 18 heures, mardi, trois corps sur les dix personnes portées disparues avaient été sortis des débris. Toute la journée, souvent sous une pluie battante, les pompiers ont dégaîné les gravats des trois immeubles effondrés. Un travail long et laborieux, qui s'effectue essentiellement à la main. À aucun moment depuis les premières heures du drame les chiens ou les sauveteurs n'ont décelé la moindre trace de vie.

mais un miracle est toujours espéré en raison de possibles poches de survie. Pendant que les secours s'activent, une partie de la population marseillaise grande. Les réseaux sociaux sont submergés de messages dénonçant la spéculation et un abandon volontaire du quartier, en vue de le gentrifier à terme. Certains font un raccourci avec la rénovation de la place Jean-Jaures dans le quartier voisin de la Plaine, ou une partie de la population fait face

depuis trois semaines aux CRS, déployés pour sécuriser les travaux. Les habitants du quartier, eux, font preuve de solidarité. Tous les bailleurs sociaux de la ville ont proposé des solutions pour ceux qui ont interdiction de regagner leur domicile : douze foyers pour l'instant. Mais, à terme, une cinquantaine de familles pourrait se retrouver privées de logement à l'issue de l'inspection de la totalité des immeubles alentours. P.S.G.

tenus par des planchers en bois. Que les poutres viennent à se fragiliser, et c'est un danger de catastrophe. D'où les mesures d'évacuation préventives prises par la mairie dans un large périmètre et la décision de faire tomber, lundi à la mi-journée, le n° 62 de la rue.

### Périmètre urbain protégé

L'enquête devra déterminer lequel des immeubles, n° 63 ou n° 65, est tombé en premier. Une information essentielle pour Arlette Fructus, agente en mairie en charge du logement, très en colère contre ce qui elle estime être « la déformation ».

Autre polémique à laquelle les élus de la majorité entendent mettre un terme, le rapport Nicol de 2015 évoquant 40 000 logements insalubres dans la Cité phocéenne. « C'est nous qui avons détecté cet ordre du ministre, précise Arlette Fructus. Nous voulons que l'État nous donne les moyens d'agir. Ce qu'il n'a pas fait. » La rue d'Aubagne est l'illustration de la complexité des procédures en vigueur. Dans ce périmètre urbain protégé, rénové est quasiment impossible. Il faut renover sous contrôle des architectes des Bâtiments de France, ce qui prend du temps et coûte cher. Autre point noir, la complexité des expropriations, même quand l'administration a dressé des constats de mise en péril. Sans parler du paramètre financier dans une ville surdéveloppée.

**ERRATUM** : Contrairement à ce que nous indiquions dans notre édition de mardi, l'immeuble effondré est le n° 62 de la rue d'Aubagne, et non 63.

# 85 millions d'euros versés aux victimes du 13 Novembre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, 6 000 personnes ont bénéficié du fonds de garantie d'indemnisation.

PAUL GONZALES

**JUSTICE** « Les règles de l'indemnisation des victimes sont extrêmement complexes. Nous avons commencé qu'elle ne peut jamais être à la hauteur des souffrances des victimes, mais nous sommes à l'écoute de ces souffrances. » Trois ans après les attentats de masse des années 2015 et 2016, Julien Rencki, le directeur du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FVGTA) instauré sur l'impulsion des transformations qu'a dû entreprendre cet organisme pour répondre à l'ampleur du drame qui a touché la France.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, 6 000 victimes ont bénéficié du fonds de garantie d'indemnisation. 2 265 victimes des at-

tentats du 13 Novembre ont été prises en charge, soit 799 victimes décédées et leurs proches, 581 victimes blessées physiquement et 1 245 victimes blessées psychologiquement. 85 millions d'euros d'indemnités et de provisions ont déjà été versés et le fonds de garantie a déjà eu un montant total qui dépasse les 100 millions de 300 millions d'euros.

« 85 millions d'euros ont été acceptés », souligne Julien Rencki. Quant à l'attente de Nîmes, selon Julien Rencki, l'ordre de grandeur devrait être compris entre 200 et 250 millions d'euros, alors que 2163 victimes ont été prises en charge.

Une estimation compliquée car les victimes ont jusqu'à dix ans après les faits pour se faire connaître. « Ainsi, affirme Julien Rencki, depuis le début de

cette année, nous avons reçu 70 000 nouvelles demandes concernant les attentats de novembre 2015 ». De plus, les indemnités définitives dépendent de la « stabilisation » de l'état des victimes, qu'il soit psychique ou physique. « La philosophie générale est de rétablir pour autant des conditions d'existence similaires à celles qui existaient avant les faits », rappelle Nathalie Fausset, directrice du FVGTA. « Nous allons au rythme des victimes qui n'ont ni millions pas le droit pour accepter ou refuser nos offres d'indemnisation », explique Julien Rencki.

La clôture du dossier intervient quand les experts jugent que l'état des victimes n'évoluera plus. Ces rendez-vous, qui varient en fonction des soins et des traitements, peuvent être écartés de plusieurs années. Dans les cas

concrets présentés mardi, pour une victime présentant des troubles psychiques, il a été décidé d'une indemnisation définitive à hauteur de 90 000 euros, 29 mois après les faits. Elle a bénéficié pendant ce temps de provisions à hauteur de 35 000 euros. Une autre victime dont le pronostic est chronique et moral est à ce stade évaluée à 120 000 euros à partir d'un montant bénéficié de 40 000 euros de provisions.

### Privilégier la rente

L'ensemble des préjudices est pris en compte, y compris l'adaptation des flux de vie ou l'impossibilité de retrouver un travail ou de regagner un niveau financier équivalent pour les proches de victimes décédées. À ce titre, le FVGTA vient de lancer une expérimentation de retour

à l'emploi. « Dans tous les cas, afin d'éviter les risques de captation par des tiers, nous recommandons aux victimes d'accepter les indemnités sous forme de rentes », affirme Julien Rencki. Aujourd'hui, la capacité de financement est assurée pour les victimes du terrorisme, c'est-à-dire ayant subi une garantie en cas de nouvel attentat de masse. Le FVGTA (l'ensemble de ses revenus d'une contribution de 5,90 euros sur chacun des 90 millions de contrats d'assurance de biens signés en France, des produits financiers sur le 1,7 milliard d'euros qu'il gère, et enfin, des montants récupérés lors des recours exercés contre les auteurs d'infraction. En revanche, Julien Rencki s'insurge de l'indemnisation des victimes d'infractions de droit commun dont le nombre ne cesse d'augmenter. »

# La France choisie pour une demande d'exequatur record

Le TGI de Paris devra décider si les avoirs de trois grands groupes chimiques condamnés au Nicaragua peuvent être saisis en Europe.

**JUSTICE** Une procédure hors norme, d'un montant inédit en France. Robert McKee et Stuart H. Smith, deux avocats américains « class actions » aux États-Unis, des barreaux de Floride et de Louisiane, se tournent vers la France pour faire évaluer contre les géants multinationaux de la chimie Shell Chemical, Occidental Corporation et Dow Chemical une décision nicaraguayenne d'indemnisation qui dépasse le milliard de dollars. Les deux avocats américains ont obtenu un jugement, en 2010, la condamnation record de 88 pour la pollution gigantesque du golfe du Mexique. Cette demande d'exequatur est, dans ce contentieux, particulière de la sanction punitrice, une première. Notamment en raison des montants en jeu. Cette procédure permet d'obtenir l'exécution en France d'une décision de justice étrangère par tout moyen, notamment en saisissant

des actifs, en l'occurrence des trois entreprises multinationales présentes sur le territoire national. « Le choix de la France comme terrain de l'exequatur concerne cette dernière comme place mondiale du droit », se félicite Pierre-Olivier Sur, ancien bâtonnier de Paris, à qui a été confié le dossier. C'est déjà le cas pour l'arbitrage international et les opérations de fusion-acquisition, compte tenu du nombre d'entreprises présentes en France, certes, mais aussi de la sécurité de notre système juridique continental et de son rayonnement dans le monde. Le mécanisme de responsabilité civile française tel qu'il résulte du Code Napoléon n'est répété dans les mêmes termes par le Code civil du Nicaragua, « est un pas tard ». En mars dernier, Pierre-Olivier Sur avait obtenu la condamnation d'un pollueur dans l'affaire de l'incendiaire à Molins. Un procès

de quinze ans et une victoire pour les 165 riverains de la partie civile. « Nous avons pour tradition de défendre les victimes d'abus et de violation des droits de l'homme », explique l'ancien bâtonnier de Paris. Cela a joué dans le choix de la France comme lieu d'exequatur. De plus, les sociétés concernées ont des actifs importants ici comme en Europe. Or, depuis l'entrée en vigueur du règlement européen du 12 décembre 2012, l'exequatur accordé en France privilégie des effets sur tout le territoire de l'Union. Enfin, la France est membre fondateur de l'Union européenne, ce qui donne un poids non négligeable aux décisions de la justice française. »

### Le procès du Nemagon

Au départ de l'affaire nicaraguayenne : la plainte de 1 248 riverains avait travaillé dans des plantations de bananes de la ré-

gion de Chinandega au Nicaragua et exposés au Nemagon. Il s'agit d'un produit dérivé du chloretoxypropène (COP) synthétisé en 1955 et utilisé aux États-Unis et en Amérique latine jusqu'à la fin des années 1970. Sa forte dangerosité (sterilité, lésions cancéreuses, etc.) a même été interdiction aux États-Unis en 1977. Au Nicaragua, il faudra attendre 1983 avant que ce produit ne soit interdit. En 2002, puis en 2006, la justice nicaraguayenne condamne ces auteurs à des dommages matériels, auxquels s'ajoutent les intérêts de retard.

Mais les trois multinationales refusent d'acquiescer ce jugement malgré leur condamnation, en 2009, aux États-Unis sur de mêmes faits et pour de mêmes montants. « La justice française va regarder la régularité internationale du jugement nicaraguayen », explique le profes-

seur de droit pénal des affaires Didier Robit. Elle vérifiera qu'il est conforme à l'ordre public français et que les conditions du procès. L'imparité des droits et l'impossibilité des parties - ont été respectées. C'est un type de débat qui n'est pas rare pour ces pays et que l'on voit à l'ordre adverse. « Cette procédure sera ensuite reprise par le juge de l'exécution. Une affaire qui « peut durer jusqu'à six mois », rappelle l'avocat.

« Shell Chemical, Occidental Corporation et Dow Chemical, ont plaidé leur culpabilité via leurs avocats au début de la procédure sur place. De plus, les montants destinés par la justice nicaraguayenne sont dans la moyenne de ceux exigés par la justice américaine. À savoir 600 000 dollars en moyenne par plaignant », affirme solennellement le bâtonnier Sur. » P.G.



## Le devenir du Stade de France doit être scellé en 2019

### INFRASTRUCTURES

Les pouvoirs publics planchent sur l'avenir de l'enceinte de Saint-Denis.

Christophe Pallierse avec Myriam Chauvet

L'heure est aux grandes manœuvres en coulisse sur le devenir du Stade de France, qui a fêté ses vingt ans en début d'année. Trois sujets sont en jeu : la finalisation du programme de travaux en vue de l'organisation de la Coupe du monde de rugby de 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ; le devenir de l'enceinte de Saint-Denis au-delà du 30 juin 2025, au terme du contrat de concession liant l'Etat au consortium exploitant réunissant Vinci et Bouygues ; enfin, l'éventualité d'une rénovation lourde de l'équipement avant la fin de la concession avec, à la clef, une décision anticipée pour l'attribution d'une nouvelle concession. Ce scénario, qui s'appuie sur un projet de modernisation récemment avancé par Consortium Stade de France et estimée à 450 millions d'euros, impliquerait une décision d'ici à la fin de l'année ou, au plus tard, début 2019, afin de respecter les engagements de la France.

Les pouvoirs publics n'ont pas encore formellement répondu, dans un sens comme dans l'autre, à la proposition du consortium exploitant. Mais d'aucuns doutent de la faisabilité de ce projet de rénovation. « La question posée par le consortium est parfaitement légitime et mérite que l'on s'y arrête, mais elle soulève des problèmes », résume une source ministérielle. Outre le délai – tendu – imparti quant à sa réalisation, soit avant l'automne 2023, son cadre juridique questionne manifestement. L'éventuelle

prorogation de la concession pour, probablement, une vingtaine d'années, ne risque-t-elle pas d'être attaquée eu égard au droit européen ? En outre, l'Etat et Paris 2024 ont « vendu » des JO écopés avec un seul équipement neuf, de surcroît recevable, le centre aquatique. Un stade flamboyant neuf à 450 millions pourrait interpellier.

### Rénovation modérée

Dans le cadre de l'organisation des Jeux, les pouvoirs publics ont d'ailleurs déjà acté avec le CIO une rénovation modérée du Stade de France : un programme de travaux d'un montant de 50 millions d'euros. Ce scénario vaut toujours à l'heure où le gouvernement a relancé la réflexion sur le devenir du Stade de France. Diverses expertises sont en cours et vont se prolonger l'an prochain en vue, de sources concordantes, « d'une décision courant 2019 ». Pour ce faire, il est prévu une analyse juridique approfondie, un comparatif avec d'autres équipements du même acabit à l'étranger, enfin, des échanges avec des opérateurs privés spécialisés de l'exploitation de stades. Pour mémoire, la précédente ministre des Sports, Laura Flessel, avait promis une décision en 2018.

Outre la position de l'Etat sur cet actif national très emblématique, la démarche vise à passer en revue différentes hypothèses de modèles économiques, de voir aussi dans quelles mesures les fédérations françaises de rugby (FFR) et de football (FFF) pourraient être plus étroitement associées, voire être actionnaires. Consortium Stade de France y est ouvert dans le cadre de son projet. Si le président de la FFR, Bernard Laporte, s'est déjà déclaré prêt à une telle perspective, ce n'est toujours pas le cas en revanche de son homologue de la FFF, Noël Le Graët. Du côté de gouvernement, « il n'y a pas de tabou », dit-on. ■

## Les navettes à la demande, un nouvel outil de mobilité

### TRANSPORT

Keolis lance un service de minibus dans la périphérie de Bordeaux.

Objectif : convaincre les élus d'intégrer ce mode de déplacement dans l'offre de transports publics.

Lionel Steinmann @LionelSteinmann

Depuis ce mercredi, les quelque 100.000 habitants de Pessac, Mérignac et Le Haillan, trois communes de l'agglomération bordelaise, ont un nouveau mode de transport à leur disposition : pour un montant fixe de 5 euros par trajet, de 6 heures à 21 heures, tous les jours sauf le dimanche, ils peuvent faire appel à un van Mercedes-Benz Classe V, en réservant la course à l'avance ou à la dernière minute, grâce à une application téléchargeable sur leur smartphone. Une demi-douzaine de ces minibus, d'une capacité de 8 places, sont disponibles. Ils seront 10 début 2019.

### Desservir des zones moyennement denses

Ce service de transport à la demande partagé va être expérimenté pendant dix-huit mois. Montée en partenariat avec Mercedes, l'opération a été lancée à l'initiative de Keolis, le groupe de transport public contrôlé par la SNCF, qui exploite le réseau de l'agglomération bordelaise. Keolis s'appuie sur le savoir-faire de la jeune pousse israélienne Via, dont il est actionnaire (tout comme Daimler, la maison mère de Mercedes) et dont les algorithmes permettent d'optimiser en temps réel le trajet des vans. Avec ce service, baptisé « Ke'op », « nous souhaitons démontrer qu'il est possible d'améliorer l'offre de mobilité dans les zones moyennement denses », explique



Keolis, le groupe de transport public contrôlé par la SNCF, lance, en partenariat avec Mercedes, un service de navettes baptisé « Ke'op ». Photo Keolis

Laurent Kocher, directeur exécutif nouvelles mobilités. Pour les opérateurs de transport urbain en effet, la desserte des banlieues des grandes villes vire souvent au casse-tête. Des dizaines de milliers d'usagers

Les usagers, et des logisticiens comme celui de Via, des services complémentaires peuvent être développés », plaide le dirigeant.

Keolis les a déjà testés, avec succès semble-t-il, en Australie et aux Etats-Unis. Il veut transformer l'essai en France. Avec Ke'op, il s'agit de faciliter les trajets à l'intérieur de la zone formée par les trois communes (une cinquantaine de kilomètres carrés au total, dans lesquels se trouvent entre autres l'aéroport, un campus et quelques hôpitaux). Pour rallier le centre-ville de Bordeaux, les navettes peuvent amener les clients à une station de tramway ou de bus.

A 5 euros la course, Ke'op n'a aucune chance d'être bénéficiaire.

Mais avec cette expérimentation, le groupe veut convaincre les élus bordelais.

potentiels y vivent, mais sur des densités insuffisantes pour justifier la construction de « lignes structurantes », comme un tramway par exemple.

L'offre se résume alors à quelques lignes de bus, avec une fréquence souvent faible. « Mais avec la généralisation des smartphones, qui permettent de géolocaliser

ailleurs, un temps d'attente allant jusqu'à 15 minutes est possible. Les anxieux pourront se rassurer en suivant en temps réel sur leur smartphone le cheminement du véhicule vers eux.

A 5 euros la course, Ke'op n'a aucune chance d'être bénéficiaire. Mais avec cette expérimentation, qu'il finance en totalité, le groupe veut convaincre les élus de l'agglomération bordelaise, spectateurs sans doute attentifs, d'intégrer ce service dans l'offre globale de transport public, car il ne peut être pérennisé sans subvention, indique Keolis.

L'offre pourrait ensuite être proposée aux autres agglomérations opérées par Keolis, pour améliorer la qualité de service voire, dans certains cas, se substituer à des lignes de bus largement déficitaires. Le groupe public veut également éviter de laisser le champ libre à d'autres acteurs du transport : en juillet dernier, la métropole nicoise a annoncé une expérimentation avec Uber pour développer du transport à la demande en soirée, lorsque les bus cessent de circuler. ■

### Pas viable sans subvention

Afin de garder les coûts d'exploitation dans des proportions raisonnables, Ke'op fonctionnera néanmoins avec certaines contraintes. Les vans ne passeront pas précisément à l'adresse indiquée par le client. Pour optimiser la trajectoire du véhicule selon les différentes demandes des passagers, ces derniers peuvent être amenés à rejoindre un point de rendez-vous en marchant quelques minutes. Par

## en bref

### Eiffage se développe à l'international

**BTP** Eiffage a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros (+13,2 % sur un an) au troisième trimestre. Il atteint 11,9 milliards (+10,7 %) sur neuf mois, dont 2,2 milliards pour les concessions (+6,4 %) et 9,7 milliards pour le BTP (+11,8 %) où le carnet de commandes est de 13,9 milliards (+16 %). La construction de bâtiments recule de 4 % en France, à 2,1 milliards d'euros « tandis qu'elle progresse de 54,8 %, à 703 millions, en Europe hors de France », souligne Eiffage. Les acquisitions ont aussi accru l'activité internationale des pôles infrastructures et énergies & systèmes, où l'Europe hors de France atteint 654 millions (+35 %).

### Levothyrox : l'ancienne formule sera disponible en 2019

**PHARMACIE** Le laboratoire Merck a promis que les patients français qui disposent d'une ordonnance pourront se procurer l'ancienne formule du Levothyrox tout au long de l'année 2019, confirmant des informations du « Parisien ». Moins de 50.000 boîtes seront mises à disposition par mois, un volume qui correspond à ceux de 2018 et sans « besoins des patients ». Merck a insisté sur le caractère « transitoire » de cette mesure. Le Levothyrox a changé de formule en France en mars 2017. A partir de l'été, 31.000 patients ont commencé à signaler des effets secondaires parfois très invalidants.

### Trois multinationales de la chimie assignées à Paris

**CHIMIE** Un groupe d'avocats a engagé une action au tribunal de Paris contre trois chimistes afin de les contraindre à indemniser 1.234 ouvriers agricoles nicaraguayens victimes d'un pesticide très toxique, le DBCP. La justice nicaraguayenne a condamné, en 2006, Dow Chemical, Occidental Chemical et Shell Oil à verser 805 millions de dollars à ces ouvriers. Ce jugement, confirmé en appel par la cour suprême du Nicaragua, n'a jamais été exécuté par ces sociétés, qui ont retiré tous leurs actifs du pays. La procédure vise à rendre le jugement exécutoire en Europe.

effy.fr

EFFY REMERCIE TOUS SES PARTENAIRES

FOURNISSEUR D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

# Effy

10 ANS

**La précarité énergétique n'est plus une fatalité !**

Plus de 60 000 familles très modestes passeront cet hiver un peu plus au chaud, grâce à des travaux d'isolation de qualité réalisés par le Pacte Énergie Solidaire et ses partenaires... pour 1€ seulement !



# Un pesticide autorisé sur la foi d'études biaisées

## L'analyse du dossier réglementaire du chlorpyrifos révèle des failles dans l'évaluation de sa neurotoxicité

Commercialisé depuis une cinquantaine d'années, le chlorpyrifos est l'un des pesticides les plus utilisés au monde. Il est aussi au centre d'une énigme tenace : la majorité des agences réglementaires le considèrent comme pas ou peu toxique pour le développement du cerveau, alors que de nombreuses études indépendantes indiquent que les enfants les plus exposés in utero à cette substance voient certains de leurs capacités cognitives réduites par rapport aux enfants les moins exposés. De troubles de l'apprentissage, publiés vendredi 16 novembre dans la revue *Environmental Health*, l'évent une part du voile sur ce hiatus.

Selon Philippe Grandjean (Harvard School of Public Health, université du Danemark du Sud) et ses collègues, la raison est simple : l'étude de « neurotoxicité développementale » menée sur des rats et lournée à la fin des années 1990 par l'agrochimiste Dow aux autorités européennes et américaines, en vue de la réhomologation du chlorpyrifos, contient d'importants biais qui en invalident les conclusions rassurantes.

Des biais, ou des tours de passe-passe ? Pour évaluer l'effet du chlorpyrifos sur le cerveau des rats exposés in utero, l'industriel « a calculé la moyenne de l'effet positif sur l'ensemble des régions cérébrales analysées, rapportée à l'effet sur le poids du cerveau », expliquent les chercheurs. Un vrai

**La France a banni le chlorpyrifos en 2016. Mais des résidus restent présents dans des aliments importés**

jeu de bonneteau : ne considère que la moyenne des effets à pour conséquence de masquer l'impact sur des régions cérébrales spécifiques.

« Scientifiquement, une telle démarche n'a aucun sens », tranche Axel Mie (Institut Karolinska, à Stockholm). Au contraire, en observant les données les plus fines relevées dans l'expérience, les chercheurs ont remarqué qu'à toutes les doses d'exposition le cerveau des animaux perd fortement en épaisseur.

Aux plus faibles doses d'exposition, la part relative de cette zone dans le cerveau des rats perd de 8 % à 11 %. Et jusqu'à 30 % pour les plus fortes expositions. Ce que les chercheurs interprètent comme un « dommage sur l'architecture cérébrale pouvant avoir des conséquences sur l'ensemble de la vie ». Chez les humains, le cerveau est une région importante, associée au contrôle moteur, au langage, aux facultés d'attention, ou à la régulation de certaines émotions comme la peur ou le plaisir.

Généralement, les études réglementaires, comme celle examinée par M. Grandjean et ses collègues, sont confidentielles et les chercheurs indépendants ne sont pas autorisés à y débiter d'éventuelles manipulations.

« Nous avons utilisé la loi suédoise sur l'accès aux informations utilisées par l'administration pour requérir les détails de cette étude, cela a pris du temps, mais nous avons finalement obtenu l'accès à l'ensemble des données », raconte Axel Mie, notre point de départ étant de tenter de comprendre la divergence entre les résultats des études épidémiologiques indépendantes qui pointent vers la neurotoxicité développementale du chlorpyrifos et les évaluations des agences réglementaires ».

« Manipulation de données » Dans les milliers de pages de données générées par l'expérience, les chercheurs ont débusqué d'autres manquements par exemple, notent-ils, une grande part de la croissance cérébrale intervient chez le rat après la naissance, alors qu'elle intervient in utero chez les humains. Or, les rats ont été principalement exposés in utero, et seulement de manière marginale après leur mise au monde. Conséquence : l'effet sur le cerveau des rats est inférieur à celui attendu sur les humains.

Les chercheurs notent d'autres manquements : statistiques statistiques, échantillonnage de pesticides en cours d'expérience, données

manquantes... Les chercheurs ont relevé leur effet à pour un proche cousin du chlorpyrifos, le chlorpyrifos-méthyl, et observent des manquements analogues dans le dossier réglementaire.

« C'est une étude intéressante, commente le pédiatre Leonardo Tassone, spécialiste de santé environnementale et professeur à l'université de New York (États-Unis), qui n'a pas participé à ces travaux. Elle met à nu les failles du système d'évaluation réglementaire de la toxicité des substances, tel qu'il est aujourd'hui structuré ».

Toutefois, l'agence de protection de l'environnement (EPA) avait bien noté dans son analyse certaines de ces failles, les qualifiant même de « manipulation de données » dans sa documentation – mais sans demander à l'industriel de revoir sa copie.

L'EPA américaine a ainsi tenu compte d'autres données, que l'étude réglementaire fournie par Dow pour fixer sa limite réglementaire d'exposition. En Eu-

rope, ce seuil a été revisé par l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en 2014 et fixé à 1 microgramme par kilo de poids corporel et par jour – un seuil 850 fois plus élevé qu'en Europe et aux États-Unis. Interrogé par *Le Monde*, l'EFSA précise être informée de la publication de l'étude. « Elle sera incluse dans l'examen en cours du chlorpyrifos », dit un porte-parole de l'agence, ajoutant que l'EFSA n'existait pas encore, fin 1990, lors de l'homologation européenne du produit. Dow n'a pas répondu à nos sollicitations.

Certains pays européens n'autorisent toutefois plus son utilisation en agriculture : la France l'a par exemple banni en 2016, à l'exception d'un usage sur l'épinard. Mais il reste présent sous forme de résidus dans de nombreux aliments importés. Aux États-Unis, l'administration Obama était engagée à l'interdire, mais l'arrivée de Donald Trump a changé la donne.

C'est pourtant aux États-Unis que les effets du chlorpyrifos ont été le mieux documentés. Une étude publiée en 2006 dans la revue *Pediatrics* a suivi depuis leur naissance quelque 250 enfants américains vivant en milieu urbain. Leur exposition in utero au pesticide avait été mesurée dans le sang dans leur cordon ombilical. Par rapport aux moins exposés, ceux situés dans le haut de la fourchette présentait, à 3 ans, un risque quintuplé de retard mental, un risque quintuplé de retard psychomoteur et une probabilité décuplée de présenter des troubles de l'attention.

Fin 2016, dans sa dernière évaluation, l'EPA notait que des résultats similaires avaient été obtenus par deux autres études publiées à partir de quatre cohortes différentes. L'une d'elles, diffusée en 2011 dans la revue *Environmental Health Perspectives*, suggère une hausse de 7 points de quotient intellectuel (QI) chez les enfants les plus exposés par rapport à moins exposés, tous issus de mères travaillant dans l'agriculture.

En transposant ce résultat à une plus grande échelle, une étude publiée en 2015 dans la revue *Journal of Clinical Endocrinology & Metabolism* suggère qu'un enfant né en 2010 en Europe a, en moyenne, perdu 2,5 points de QI en raison de son exposition prénatale au chlorpyrifos et aux autres pesticides utilisés en agriculture – les organophosphorés. ■

STÉPHANE BOUCAÏT

### Les antiparasitaires du bétail nocifs pour les abeilles

L'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) dénonce, dans un rapport daté du 15 novembre, les dégâts sur les abeilles provoqués par les insecticides utilisés en médecine vétérinaire. A proximité des élevages sont apparues des mortalités de bêtes neuses, en Ariège, en Aveyron, dans les Pyrénées, la plaine de Crau et ailleurs. Selon l'UNAF, ces antiparasitaires sont souvent systémiques et contaminent l'environnement (eau, sols, etc.) par le biais des excréments du bétail. « Ces problèmes inquiètent les apiculteurs de l'évaluation de ces produits », précise l'UNAF.

## Le tri des déchets ménagers en progrès

Les Français sont 48 % à trier leurs emballages légers et 60 % ceux en verre, selon la société Citeo

Les Français trient mieux leurs déchets et attachent une plus grande importance à la nature des emballages. Mais ils considèrent que les incitations environnementales concernant ces derniers manquent de clarté. Dans une étude publiée jeudi 15 novembre réalisée par Ipsos auprès de 5 800 personnes en juillet 2016, l'Observatoire du geste de tri des Français de Citeo, société créée par les entreprises pour « développer les solutions de tri et de recyclage afin de réduire l'impact environnemental des emballages et du papier », constate une augmentation de 6 points du tri systématique par rapport à une première étude réalisée en 2012.

Les Français sont désormais 48 % à trier systématiquement leurs emballages légers (papier, carton, flacons et bouteilles en plastique, emballages en métal) et 60 % pour ceux en verre. Au total, près de 9 Français sur 10 affirment « avoir trié ou eue du trier au moins une fois ces derniers ». La fréquence de tri augmente, mais le nombre de Français affirmant trier reste stable. « 12 % environ des Français affirment ne pas trier et on devrait rester à cet étage. Notre objectif est surtout de transformer des trieurs occasionnels en adeptes du tri systématique », précise Stéphanie Foucart, directrice du pôle sensibilisation de Citeo.

Cette proportion est confirmée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), qui annonce aussi des résultats jugés constants depuis quelques années, 90 % des personnes déclarant trier contre 10 % qui demeurent réfractaires. « Il est toujours difficile de savoir avec exactitude quelle est la proportion de trieurs, puisque ces enquêtes sociologiques se font sur la base de déclarations, mais il est sûr que l'on est loin de capter

**Parmi les casse-tête du tri : le tube de dentifrice, les aérosols, les barquettes, les films ou sachets en plastique**

l'incertitude de gisement de ces déchets d'emballage à des fins de recyclage », affirme Raphaël Guastavi, chef adjoint du service produits efficacité matière à l'Ademe.

Le profil de ses réfractaires est connu. Selon l'enquête de Citeo, la part des non-triéristes atteint 19 % chez les jeunes entre 20 et 24 ans, 19 % chez les personnes gagnant moins de 12 000 euros par an, ou encore 23 % chez celles habitant en HLM. Outre plus systématiquement en zone rurale qu'en ville, plus systématiquement aussi chez les plus de 25 ans.

L'intérêt de cette nouvelle étude de Citeo repose également sur la radiographie des motivations des consommateurs. Les trois quarts des Français estiment que le dispositif de collecte, de tri et de recyclage sont améliorés, 86 % d'entre eux affirmant connaître les consignes, 77 % les jugent « faciles à comprendre ». Malgré cela, 75 % des Français disent « avoir des doutes au moment de trier sur au moins un emballage ». Parmi ces casse-tête, le tube de dentifrice, les aérosols, les barquettes en plastique ou encore les films ou sachets en plastique. Résultat, seul un quart des personnes triant leurs déchets au commentent aucune erreur, un taux qui ne progresse que de trois points par rapport à 2013. Les emballages posant le moins de problèmes sont les bouteilles, en verre ou en plasti-

que, et les contenants en carton.

Pour Citeo, des efforts doivent encore être accomplis pour faciliter le geste de tri. « Il faut simplifier le message, dire juste "un emballage, cela se trie", sans entrer dans les détails, et surtout, harmoniser au niveau national, par exemple la couleur des poubelles destinées aux différents types d'emballage », insiste Raphaël Guastavi.

Il faut aussi améliorer la collecte et le recyclage, en concentrant cette activité dans des centres de tri plus modernes, avance Séverine Lebre-Badré, directrice de la communication de Citeo. Elle annonce que 190 millions d'euros seront consacrés à ces actions de modernisation sur la période 2018-2022, en plus du budget annuel de 700 millions d'euros consacré à la collecte et au tri par l'eco-organisme.

« Rejet du suremballage » Rendre plus accessible et plus facile le tri est la condition de toute amélioration du comportement de la population, expliquent les professionnels. Mais comprendre les représentations des consommateurs face aux produits qui leur sont proposés est aussi nécessaire pour faire progresser le geste de tri. Une autre étude présentée jeudi par Citeo (réalisée par Action Plus auprès de 2 700 personnes interrogées en rayon immédiatement après achat, en avril, mal plus octobre 2016) indique que la motivation première de choix d'un mode d'emballage est sa fonctionnalité, plus que sa dimension environnementale. « Facile à ouvrir » et « simple à utiliser » arrivent en tête des raisons citées devant les capacités de recyclage ou de réutilisation.

« La préoccupation environnementale progresse, ce qui se voit avec un rejet du suremballage, c'est-à-dire quand le consommateur

### LES CHIFFRES

- 38 MILLIONS** de tonnes annuelles. Volume global des déchets ménagers en 2017, dont trois millions de tonnes concernent les emballages.
- 10 MILLIONS** de tonnes recyclées. Part du volume de déchets valorisés (recyclage). Six millions sont destinés au compostage ou à la méthanisation et 12 millions sont incinérés et réutilisés en production d'énergie. Neuf millions de tonnes sont envoyées dans des lieux de stockage ou d'enfouissement.
- 50 %** en moins dans les décharges. C'est l'objectif de diminution du volume de déchets stockés en décharge, d'ici à 2025, ainsi que le prévoit la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015.

leur considère que l'emballage n'est pas nécessaire, analyse Séverine Lebre-Badré. Il est d'ailleurs amusant de constater que quand le produit lui-même est bio, cela a une influence sur la perception de la nature de l'emballage, jugé plus écologique. De même, quand l'emballage paraît plus respectueux de l'environnement, qu'il est en carton, en verre ou de couleur verte par exemple, alors le produit qu'il contient est apprécié comme bio, une représentation qui bien comprise les spécialistes du marketing. ■

RÉMI HARDOU

**INCENDIES**  
**Plus de 600 portés disparus en Californie**  
Le nombre de personnes recherchées dans l'incendie qui ravage depuis plus d'une semaine le nord de la Californie a plus que doublé jeudi, s'établissant à 627 personnes. Le bilan provisoire élève à 66 victimes dans l'ensemble de l'état, où se rendra Donald Trump samedi. Le président américain a déclaré l'état de « catastrophe majeure » pour la zone sinistrée. (AFP)

**ESSAIS NUCLÉAIRES**  
**Mea culpa des autorités polynésiennes**  
Le président de la Polynésie française, Édouard Fritch, a reconnu, jeudi 15 novembre à l'assemblée locale, avoir, avec d'autres, « menti » aux Polynésiens qui craignent des essais nucléaires, lors du débat sur la réforme du statut de la Polynésie française. Au total, 191 essais nucléaires ont été réalisés, dans l'archipel des Tuamotu, entre 1966 et 1996. (AFP)



## Une bouffée d'oxygène

### LES POISONS DU NICARAGUA en virée parisienne

**FABRICE NICOLINO**

Ce n'est pas de l'hébreu, c'est du latin : exequatur. Te bile pas trop, c'est du droit, t'as bien raison de pas connaître. Il s'agit d'une procédure par laquelle on peut rendre exécutoire un jugement rendu à l'étranger. Or les petites crapules qui dirigent les transnationales Occidental Chemical, Shell et Dow Chemical ne veulent pas banker pour leurs crimes.

Mais commençons par ce petit pays où j'ai tant de souvenirs, le Nicaragua. C'est beau, souvent sublime, insupportable aussi pour les gueux. Je connais d'assez près, car j'ai passé un peu de temps dans une *finca* où l'on récoltait notre si bon café du matin, loin dans les collines au-dessus de Matagalpa. D'autres esclaves cultivent ailleurs dans la plaine des bananes. Le Nema-

#### La fête du cancer continue

gon, pesticide dont la matière active est le 1,2-dibromo-3-chloropropane, a été utilisé sur les noix, le coton, les ananas jusqu'à la fin des années 70. Du nord au sud du continent américain. Durée de vie dans le sol : jusqu'à sept cents ans.

Pendant des années, les victimes de poison ont multiplié les maladies – cancers, infertilité, tumeurs, lésions. En 1979, elles obtiennent l'interdiction du Nema. Aux États-Unis, faut pas rêver. Et au Nicaragua, pourtant devenu officiellement sandiniste, la fête du cancer continue.

Vingt ans plus tard, abandonnés de tous, les sacrifiés lancent une première marche. En novembre 1999, 700 paysans, tous plus ou moins malades, relient à pied Chinandega à Managua, la capitale. Ils portent une lettre adressée à l'ambassadeur yanqui et réclament justice au grand responsable, la Standard Fruit Company.

Qui les écoute ? Personne. Les sandinistes, alors dans l'opposition, se sont acoquinés par un pacte officiel avec la droite au pouvoir d'Arnoldo Alemán. D'autres marches suivent, poignantes de bout en bout. On fait des grèves de la faim (certaines sans eau, sans médicaments), on squatte devant le siège de la Croix-Rouge, on campe des mois devant le siège de l'Assemblée nationale. C'est une épopée. Sans doute plus de 100 000 Nicaraguayens ont été touchés par le Nema, et des centaines, voire des milliers sont malades.

Et finalement, comme par un douteux miracle, la justice passe. En décembre 2002, un tribunal nicaraguayen condamne trois transnationales – celles citées plus haut – à payer 489 millions de dollars à 450 victimes directes. Mais le reste est sinistre. L'Empire plus au nord – ce petit crétin de W. Bush est aux commandes – entend au même moment imposer son Tratado de Libre Comercio (TLC) ou Traité de libre-échange. Colin Powell – on se souvient ? –, secrétaire d'État américain, débarque en 2004 à Managua et déclare sans forcer le ton que « *nadie invertirá en un país donde el capital no está protegido por un Estado de Derecho* ». Amis de l'Amérique, nul n'investira dans un pays où le capital ne sera pas protégé.

L'année suivante, le vice-président de la transnationale Dole Food Company, Michael Carter, promet des investissements au gouvernement nicaraguayen en échange de l'arrêt des poursuites. Non, il n'est pas pendu, car tout le monde s'écrase devant la force. On apprendra l'existence de grandes manœuvres pour modifier la loi spéciale 364, qui protège les victimes du Nema. On découvrira qu'on a proposé 100 dollars à chaque paysan qui se coucherait. Les paysans empoisonnés sont proprement baisés – un destin –, et les transnationales envoient promener le jugement de 2002. Et de même une nouvelle condamnation en 2006.

Jusqu'à l'assignation exequatur de novembre 2018 à Paris, France : 1 234 pedzouilles du Nicaragua, épaulés par le bâtonnier français Pierre-Olivier Sur, l'avocat nicaraguayen Gustavo Lopez et deux juristes américains, Stuart Smith et Robert McKee, réclament justice. Lopez est une légende vivante, qui bataille depuis plus de vingt ans pour les empoisonnés. Smith poursuit les majors du pétrole depuis vingt-cinq ans. McKee traque Novartis, BASF, DuPont. Les gars, c'est peu, mais *Charlie* est avec vous. ●